



AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017\_12\_11\_09-DE  
Reçu le 13/12/2017

**SERVICES REGULIERS PUBLICS CRES POUR ASSURER A TITRE PRINCIPAL  
A L'ATTENTION DES ELEVES LA DESSERTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**ECOLES DE CONFOLENS**

**AVENANT N° 1**

**au marché de transport en date du 3 août 2017  
portant modification de l'exécution du service**

Entre les soussignés :

. Monsieur le Maire, agissant es-qualité, Autorité organisatrice de second rang-  
d'une part ;

. et la SARL Autocars POLYTOURS  
**Demeurant** : La Croix Saint-Georges 16500 CONFOLENS  
**N° SIRET** : 337 292 243 00023  
d'autre part ;

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Suite à la validation du retour à la semaine de 4 jours pour les écoles de Confolens, le prix du service est modifié pour tenir compte de la répartition des frais fixes ;

Le prix journalier de fonctionnement du service est fixé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 334.38 € pour 89 km.

Le montant annuel du marché est ramené sur 140 jours de fonctionnement.

**Article 3** : Compte tenu d'une baisse des effectifs, le 3<sup>ème</sup> circuit n'est plus nécessaire ;

Le prix journalier de fonctionnement du service est fixé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 261.81 € pour 70 km.

**Article 4** : Le reste du marché demeure sans changement.

À Confolens, le 11 décembre 2017

L'ORGANISATEUR,

LE TRANSPORTEUR,